

Le collectif
" Réformons la Justice "
décerne le
GLAND'ARGENT 2002
à Monsieur Gérard WALSSER,
Assesseur du Tribunal pour Enfants d'Evreux
pour avoir violé plusieurs enfants de 1990 à 1998.

L'UNION

Jeudi 31 janvier 2002

**Un ancien juge accusé
de viols d'enfants**

LA cour d'assises de l'Eure a commencé à entendre hier, en huis-clos partiel, un ancien assesseur du tribunal pour enfants d'Evreux et un éducateur de Douai accusés notamment de « viols et d'agressions sexuelles sur des mineurs de moins de 15 ans par personne ayant autorité ».

L'assesseur, Gérard Walsser, 40 ans, a raconté par le menu un « système aberrant » qui l'a amené à violer de 1990 jusqu'à son arrestation en 1998 plusieurs enfants mineurs dont certains à partir de 10 ans.

Sa première conquête était un voisin de 12 ans qui lui avait été confié et dont il était tombé « complètement amoureux, en fusion ». « Je me suis très vite attaché à lui. C'est dix ans de ma vie. A l'époque, j'ai pu penser qu'il était d'accord », a expliqué l'assesseur.

Evoquant sa propre initiation sexuelle, il raconte que jamais il n'a pu avoir une relation normale avec une femme.

Fort de son statut d'assesseur au tribunal, M. Walsser a multiplié le nombre de ses victimes, un jeune qui venait à son domicile pour suivre des cours particuliers, puis un autre amené chez lui par un éducateur de la maison des enfants de Douai rencontré par l'intermédiaire du Minitel, Eric Voinson, 36 ans.

La dernière victime, qui se trouve sur les rangs de la partie civile en compagnie de son frère aîné, a subi dans le même lit les assauts répétés des deux adultes, restés « insensibles » au sort du jeune mineur devenu simple « objet sexuel », selon le président du tribunal, Robert Cardon.

« Parti trop loin »

« J'avais déjà franchi tellement de barrières, j'étais parti trop loin, être à deux avec un mineur, ça ne nous a pas bloqué en quoi que ce soit », a confessé M. Walsser qui explique s'être « raccroché » mentalement à ses jeunes victimes.

Revenant sur le statut d'assesseur de l'accusé, l'avocat général, Clarisse Grillon, a regretté que cette nomination prise par décret du garde des Sceaux, si elle avait été soutenue par la présidente du tribunal pour enfants, n'ait été confortée par aucune enquête de personnalité.

De son côté, M. Voinson, qui était l'éducateur de l'enfant qu'il avait amené de Douai au domicile de M. Walsser, a tenté d'expliquer ses « gestes inqualifiables » par le fait qu'ils les auraient subi également dans sa jeunesse.

Les deux accusés encourent une peine de 20 ans de réclusion criminelle.

Ses pulsions criminelles l'ont conduit à goûter la justice qu'il servait.
Par contre, l'« Anonymat [est] garanti pour [d'autres] magistrats
pédophiles » Le Canard enchaîné du 23 juillet 1997.